



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/515/Add.1
16 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 115 de l'ordre du jour

AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général

Additif

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport, qui est une mise à jour du précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation au 30 septembre 1996 (A/51/515), tient compte des contributions reçues au 30 novembre et des prévisions révisées établies pour le reste de l'année.

II. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS

2. Au 30 novembre 1996, 97 États Membres avaient versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire, contre 90 à la même date en 1995 et 72 en 1994. Malgré cela, le montant des contributions non acquittées au budget ordinaire se chiffrait, toujours au 30 novembre 1996, à 697 millions de dollars. À la suite des versements effectués au début de décembre, leur montant est actuellement de 546 millions de dollars (393 millions de dollars au titre de 1996 et 153 millions de dollars au titre des années précédentes), dont 69 % sont dus par l'État Membre dont la quote-part est la plus élevée.

3. Le montant des contributions non acquittées relatives aux opérations de maintien de la paix et aux tribunaux internationaux est légèrement supérieur à 1,7 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars et 8,3 millions de dollars, respectivement).

4. Au 30 septembre 1996, le montant total des contributions non recouvrées s'établissait donc à 2,3 milliards de dollars. Bien que ce chiffre soit inférieur d'environ 400 millions de dollars à celui enregistré au 30 septembre de la même année, il demeure beaucoup trop élevé pour ne pas avoir d'incidences sur la situation financière et la viabilité de l'Organisation.

III. SITUATION DE TRÉSORERIE

5. La situation de trésorerie consolidée du Fonds général (budget ordinaire, Fonds de roulement et Compte spécial), qui accusait un déficit de 119 millions de dollars au 30 septembre, s'est encore détériorée. Le déficit, en effet, est passé à 328 millions de dollars au 30 novembre, et ce, malgré les efforts faits par de nombreux États Membres, souvent aux prises avec de graves difficultés économiques, pour s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de l'Organisation.

IV. PRÉVISIONS DE TRÉSORERIE : FONDS GÉNÉRAL

6. Comme prévu, la situation de trésorerie consolidée du Fonds général sera encore déficitaire à la fin de 1996. En octobre, on estimait, en se fondant sur les informations communiquées par un certain nombre d'États Membres et les tendances antérieures, que les contributions versées au dernier trimestre de 1996 avoisineraient 300 millions de dollars. Mais au vu d'informations plus récentes, on s'attend maintenant à un montant légèrement supérieur à 200 millions de dollars pour cette période, soit 100 millions de dollars de moins que le chiffre initialement prévu.

7. Par conséquent, le solde déficitaire du Fonds général s'élèverait non plus à 103 millions de dollars, comme indiqué dans le précédent rapport, mais à 195 millions de dollars. La situation ne se serait donc guère améliorée depuis 1995, année où le solde correspondant s'établissait à 198 millions de dollars en fin d'exercice et elle se serait fortement détériorée par rapport à 1994, lorsque le déficit était de 26 millions de dollars, et par rapport à 1993, lorsqu'il était de 1 million de dollars.

V. PRÉVISIONS DE TRÉSORERIE : OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

8. Ainsi que le Secrétaire général l'a relevé dans ses précédents rapports, il est beaucoup plus difficile d'établir des prévisions de trésorerie pour les comptes des opérations de maintien de la paix que pour le budget ordinaire. La date de mise en recouvrement des quotes-parts, le montant de celles-ci et la date prévisible des encaissements correspondants sont beaucoup plus sujets à fluctuation que ceux relatifs au budget ordinaire.

9. D'après les données dont on disposait au moment de la précédente mise à jour, l'on avait estimé que le solde de trésorerie des opérations de maintien de la paix au 31 décembre 1996 se chiffrerait à 795 millions de dollars. On prévoit aujourd'hui qu'il sera de 910 millions de dollars, soit une augmentation de 115 millions de dollars.

10. Cette augmentation de 115 millions de dollars prévue au 31 décembre 1996 pour le solde de trésorerie des opérations de maintien de la paix est due à des réductions portant à la fois sur les prévisions de recettes et les prévisions de dépenses et répond à la nécessité de réduire le déficit de trésorerie du budget ordinaire qui était plus important que prévu.

11. Une somme de 299 millions de dollars a déjà été remboursée aux pays qui fournissent des contingents et un montant supplémentaire de 51 millions de dollars sera versé d'ici la fin décembre, ce qui portera le total à 350 millions de dollars, comme il a été indiqué précédemment.

12. En outre, le Secrétaire général avait également l'intention d'effectuer un versement spécial de 275 millions de dollars à la fin de l'année aux pays susmentionnés, si la Fédération de Russie versait l'intégralité du montant de 400 millions de dollars normalement prévu pour 1996; 255 millions de dollars ont été reçus à ce jour et la Fédération de Russie a indiqué qu'elle effectuerait un versement complémentaire de 50 millions de dollars en décembre, portant ainsi la somme totale à 305 millions de dollars. Le total étant plus faible, le versement spécial de fin d'année a été ramené à 200 millions de dollars.

13. Sur la base des prévisions actuelles, les sommes dues aux États Membres au 31 décembre 1996 au titre des contingents et du matériel sont maintenant estimées à 990 millions de dollars. L'augmentation enregistrée par rapport au montant précédent (700 millions de dollars) est imputable premièrement au fait que le versement spécial mentionné plus haut a été abaissé de 75 millions de dollars et, deuxièmement, à une réévaluation du passif au titre du matériel appartenant aux contingents, en particulier pour la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Le Secrétaire général est néanmoins résolu à réduire ce montant le plus rapidement possible, compte tenu des impératifs de gestion.

VI. CONCLUSION

14. En l'état actuel des prévisions, le solde de trésorerie consolidé du Fonds général devrait accuser un déficit de 195 millions de dollars à la fin de l'année 1996 tandis que les comptes des opérations de maintien de la paix devraient enregistrer un solde positif consolidé de 910 millions de dollars. Le solde de trésorerie consolidé de l'Organisation s'établirait donc à 715 millions de dollars, contre 692 millions de dollars dans les prévisions précédentes.

15. En ce qui concerne le budget ordinaire, la légère amélioration entrevue dans les prévisions faites au moment de l'établissement du précédent rapport ne s'est pas concrétisée. L'Organisation devra toujours emprunter des fonds aux budgets des opérations de maintien de la paix pour assurer ses fonctions essentielles. Le montant prévu de ces emprunts au 31 décembre est tel qu'il est probable que l'on ne pourra totalement y mettre un terme en 1997. Non seulement ceci est contraire aux principes d'une saine gestion financière, mais encore les soldes des comptes des opérations de maintien de la paix devraient, selon toute vraisemblance, s'amenuiser dans l'avenir immédiat, en fonction des quotes-parts que l'Assemblée générale devrait approuver. Au moment où tous les efforts devraient être concentrés sur la réforme et la revitalisation de l'Organisation, la crise financière chronique fait obstacle à la mobilisation des énergies et détourne l'attention de la mise en oeuvre des priorités définies par les États Membres dans le cadre des programmes.

16. Dans l'ensemble, la situation financière de l'Organisation demeure précaire. Le montant des contributions non acquittées au 31 décembre 1996 restera bien trop élevé pour permettre une gestion conforme aux règles de prudence. Il est prévu en effet que les arriérés dus par les États Membres

au 31 décembre 1996 se chiffreront à 2,3 milliards de dollars, environ 65 % de ce montant étant imputable à l'État Membre dont la quote-part est la plus élevée.

17. Le Secrétaire général tient une fois encore à remercier les nombreux États Membres des efforts qu'ils font pour réduire leur dette envers l'Organisation des Nations Unies et lance un nouvel appel à tous les États Membres pour qu'ils suivent l'exemple de ceux d'entre eux qui, en nombre croissant, s'efforcent d'assumer intégralement les obligations qu'ils ont contractées envers l'Organisation.
